

Pour Cayeux... Ensemble !



Bulletin
d'Informations
Municipales
n°48
Octobre
Novembre
Décembre 2020

www.cayeux-sur-mer.fr

Au sommaire :

Innovation sur la
Voie verte
(p.3)

Sport :
le retour
de Michel Muller
(p.8)

Commerces :
pensez Cayeux !
(p.9)

2021, LA RELANCE !

« En cette nouvelle année, on ne demande pas grand-chose : du travail et de la santé » (Albert Camus).

Chères Cayolaises, chers Cayolais,

J'en ai pas le souvenir d'avoir autant attendu un changement d'année. Alors qu'en ce début du mois de janvier 2021 nous sommes toujours en alerte « urgence attentat » du plan Vigipirate et que notre département demeure inscrit en état d'urgence sanitaire face à l'épidémie de covid-19, pourquoi une telle impatience ? Parce que 2020 fut une année particulièrement sombre...

J'espère que l'horizon s'éclaircira durablement ces prochains mois et que nous nous remettrons de cette grave crise dont les conséquences ne se sont pas encore toutes fait sentir.

Coluche disait que la crise rendait les riches plus riches et les pauvres plus pauvres. À Cayeux-sur-Mer, la détresse sociale n'a jamais été aussi prégnante et les attentes des plus modestes comme des plus aisés n'ont jamais été aussi fortes en matière de proximité, de solidarités pour les uns et concernant le devenir de la ville pour les autres.

Le confinement a cassé certaines dynamiques, généré de l'isolement. Le lien social a été mis à mal, c'est pourquoi j'ai demandé dès l'automne aux membres du CCAS d'appeler toutes les personnes isolées ou âgées. 840 appels ont été passés. Je tiens à remercier celles et ceux qui ont consacré de leur temps et qui ont apporté du réconfort aux Cayolaises et Cayolais les plus fragiles.

Le combat continue, ne baissons pas la garde. J'ai, en ce début d'année, une pensée particulière pour nos commerçants et artisans qui ont résisté tant bien que mal à la succession d'uppercuts, mais également pour tous les bénévoles de nos associations.



Certains ont été déçus par l'aide financière allouée en novembre dernier. En 2019, 36 associations se sont partagé 67 500 €. En 2020, l'enveloppe, réduite à 19 900 €, covid-19 oblige, a été répartie entre 34 associations sur la base de trois critères (le maximum pour les associations scolaires et patriotiques, 30 % du montant habituel ou demandé pour les associations qui se sont mobilisées activement à la sortie du premier confinement...). Le travail d'attribution demandé à Christophe Quennessen et aux élus de sa commission n'était pas des plus faciles, je les félicite et réitère mon plus fidèle soutien aux forces vives cayolaises.

Concernant les aménagements structurants, le début d'année sera marqué, au printemps, par l'inauguration de la piste cyclable. Dès l'automne, la réalisation de la troisième et dernière tranche de travaux de maîtrise des flux au Hourdel améliorera considérablement le cadre de vie des riverains.

Pour le reste, nous devons mener à bien l'extension de notre cimetière et également obtenir très rapidement un état prévisionnel des recettes post covid afin de maintenir les grands projets programmés.

Quoiqu'il en soit nous devons oser pour Cayeux !

De l'espoir, de la confiance, de l'audace. Du sérieux, du bon sens... De la rigueur... De la passion... Ensemble, nous devons bâtir une ville d'avenir.

Recevez, chères Cayolaises, chers Cayolais, mes vœux les plus chaleureux et amicaux.

Votre Maire, Jean-Paul Lecomte.



En parallèle au sentier du littoral s'ajoute maintenant la voie verte raccordée à la route blanche pour une liaison sécurisée ouverte aux vélos, aux piétons, de Cayeux-sur-Mer au hameau du Hourdel.

Traversant une zone naturelle, cette voie sera complétée, cet hiver, par des plantations d'oyats et de pins maritimes. L'ensemble du projet sera doté d'une signalisation adaptée. L'inauguration est prévue au printemps. À mi-parcours, des aires de pique-nique ont été aménagées par les services de la ville, avec des places de stationnement à proximité. Ces équipements évolutifs et récréatifs sont offerts au plaisir de tous.

Dans le cadre de cet aménagement du tronçon 4 du Plan vélo baie de Somme, les granulats blancs de la société Silmer, implantée à Cayeux-sur-Mer ont trouvé leur place au milieu de cet écrin de nature.

Les préoccupations :

- assurer la plus grande sécurité aux familles, sportifs et passants qui empruntent en grand nombre cette piste cyclable;
- mettre en place des solutions techniques durables;
- lutter contre les effets de chaleur;
- réduire les coûts liés aux éclairages urbains;
- promouvoir des produits locaux avec un faible impact carbone;
- promouvoir les solutions innovantes pour la commune

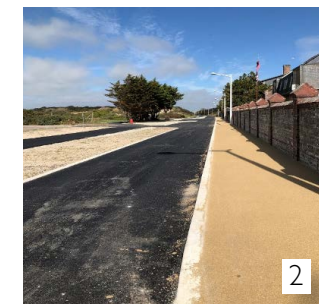
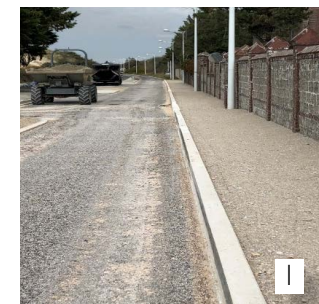
Les granulats blancs Silmer (Granusil ®) ont été appliqués sous forme d'enrobés clairs sur les trottoirs. Ils présentent pour le moment un aspect ocre mais deviendront blancs dans les prochains mois. (Photos 1 et 2)

À la pointe de l'innovation

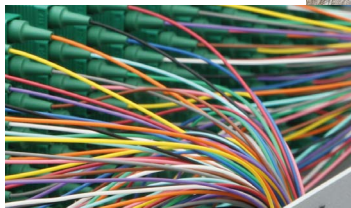
La piste cyclable a été réalisée en enrobé éclairci. Les granulats blancs sont mélangés en centrale d'enrobés avant d'être appliqués. Ce type de revêtement va s'éclaircir naturellement et progressivement pour laisser apparaître une surface plus blanche. (Photos 3 et 4)

On remarquera sur le parcours, face au phare, un revêtement d'innovation développé conjointement par Silmer et Lhotellier. C'est un mélange de Granusil, de granulats scintillants et de pépites phosphorescentes. Cette formulation permet d'obtenir un effet de blancheur accru combiné à un scintillement durant le jour et une restitution de lumière pendant la nuit grâce à un éclairage spécifique. (Photo 5 et 6)

PLAN VÉLO BAIE DE SOMME



INTERNET
TRÈS HAUT
DÉBIT



Les travaux ont pris du retard à cause de la crise sanitaire mais la fibre devrait tout de même être opérationnelle à Cayeux-sur-Mer début 2021. Vous pourrez tester l'éligibilité de votre ligne sur les sites internet des opérateurs au fur et à mesure de l'avancée des installations.



La réfection de la rue d'Enfer est maintenant terminée. La finalisation des trottoirs a tardé à cause des branchements électriques et téléphoniques. Le parking à l'angle de la rue Ancel de Caïeu et de la rue d'Enfer permet maintenant de se garer sans gêne. Encore des réalisations appréciées des riverains ! La rue des Oubliettes a bénéficié d'une réparation et d'une amélioration du système d'évacuation des eaux pluviales qui étaient plus que nécessaires.



RUE D'ENFER



RUE DES
OUBLIETTES



Prochainement, changement de gaz
dans votre commune.

CHANGEMENT
DE GAZ

Pour gagner du temps, inventoriez vos appareils gaz en ligne gratuitement.

En région Hauts-de-France, une grande partie des communes est alimentée en gaz naturel par le gisement de Groningue situé aux Pays-Bas. Pour des raisons de baisse de production du gisement, la France ne sera bientôt plus alimentée par ce type de gaz, dit gaz «B» (bas pouvoir calorifique).

1,3 million de clients gaz naturel, concernés par ce changement, passeront au gaz à haut pouvoir calorifique, dit gaz «H». Ce gaz H alimente déjà près de 10 millions de clients gaz naturel en France. Le passage se fera progressivement jusqu'en 2029 pour toute la région Hauts-de-France.

Pour Cayeux-sur-Mer, l'arrivée du nouveau gaz est prévue pour 2022. Dès début 2021, un inventaire du matériel et des installations des administrés dont le gaz est fourni par GRDF sera réalisé. Le gaz H permet les mêmes utilisations que le gaz B pour la cuisson, le chauffage ou l'eau chaude des foyers ou dans le process, pour la mobilité (GNV - gaz naturel véhicule) pour les entreprises.

Pour plus de détails, rendez-vous sur le site : www.grdf.fr/changementdegaz

Vous pouvez également contacter les conseillers GRDF au 09 69 36 35 34 (prix d'un appel local).

PLAN LOCAL D'URBANISME : OÙ EN EST ON ?

Le conseil municipal de la commune de Cayeux-sur-Mer a prescrit l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, en révision de son plan d'occupation des sols, afin de proposer un projet de territoire qui permettra un développement harmonieux de la commune.

Avancement de la procédure

En décembre 2019, la commune de Cayeux-sur-Mer a débattu de son projet d'aménagement et de développement durables.

Ce document définissant le projet de territoire pour la prochaine

décennie a également été acté par la communauté d'agglomération de la baie de Somme. Depuis le 1^{er} janvier 2017, elle a la compétence urbanisme.

La commission communale traduit ce projet :

- sur le cadastre en déclinant les zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles ;
- par la rédaction d'un règlement écrit ;
- par la définition d'orientations d'aménagement et de programmation.

Parallèlement au plan local d'urba-

nisme, la collectivité a engagé des études de programmation urbaine en termes de déplacements, logements, chromatique... Ces éléments viennent enrichir le projet de territoire.

Des réunions de travail seront prochainement organisées avec les différents services de l'État.

Une réunion publique sera également programmée en 2021 pour vous présenter ce projet communal. L'approbation du plan local d'urbanisme interviendra au 2^e semestre 2021.

URBANISME : RAPPEL
IMPORTANT

Pour rappel, en règle générale, tous les travaux de construction, d'agrandissement, de rénovation mais aussi de changement de destination nécessitent une autorisation d'urbanisme.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...), une déclaration préalable de travaux, un permis de démolir.

Il conviendra aussi de respecter à la lettre l'autorisation que vous avez obtenue.

Construire, modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment, sans avoir obtenu une autorisation, constitue une infraction, de même que ne pas déclarer ses travaux. Les sanctions encourues peuvent être lourdes : amendes, remise en état initial, démolition du bien...



Un conseil : avant de vous lancer dans des travaux et d'acheter vos matériaux, prenez le temps de vous renseigner en mairie.

Le service urbanisme peut répondre à vos questions le lundi de 13h30 à 16h30, sur rendez-vous téléphonique (pris préalablement).

Pour vos travaux de ravalement, n'oubliez pas de consulter la charte chromatique, en mairie.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet de la Ville où se trouvent détaillées les pièces nécessaires pour les différentes demandes d'urbanisme mais aussi sur le site www.service-public.fr.



EXTENSION DU CIMETIÈRE

La commune de Cayeux-sur-Mer a identifié la nécessité de procéder à l'extension de son cimetière communal.

Le cimetière actuel qui s'étend sur une superficie d'1 ha 30, totalisant près de 2000 concessions, atteindra son seuil de saturation en 2021.

Le conseil municipal a donc décidé, par délibération en date du 7 octobre 2020, le lancement de la procédure d'extension.

La ville de Cayeux-sur-Mer, maître d'ouvrage du projet, a en charge l'organisation de l'enquête publique préalable à la délivrance de l'arrêté préfectoral autorisant l'extension du cimetière. Cette enquête s'est déroulée du lundi 30 novembre au mercredi 30 décembre 2020.

Toutes les informations concernant ce dossier sont consultables sur le site de la Ville : www.cayeux-sur-mer.fr

LA MAIRIE A CHANGÉ D'HORAIRE D'OUVERTURE

La mairie de Cayeux-sur-Mer est ouverte au public :

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

Le samedi uniquement pendant les vacances scolaires de 9 h 30 à 12 h.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Dans le contexte d'épidémie de covid-19 que nous connaissons et après une large concertation auprès notamment des associations d'élus et de la commission nationale d'évaluation du recensement (CNERP), l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement de 2021 à 2022.

Social

COLIS DE NOËL

Habituellement, la distribution des colis de Noël aux aînés de plus de 65 ans se déroule à la salle des fêtes autour d'un goûter dans une ambiance amicale et chaleureuse. Pour 2020, la distribution des 720 colis, ainsi que les 55 colis pour la maison de retraite de Cayeux aura été exceptionnelle en raison des mesures de prévention dues à l'épidémie de covid-19.

Ce fut l'occasion, pour les élus du conseil municipal et les membres du conseil d'administration du CCAS de jouer les pères Noël lors de la distribution en porte à porte à travers la ville : un petit moment de convivialité et de partage très apprécié de tous.

VŒUX

En ces moments difficiles où généralement la nouvelle année est synonyme de joie et de partage avec les personnes que l'on aime, le CCAS de Cayeux-sur-Mer et son conseil d'administration tiennent très sincèrement à vous adresser leurs meilleurs vœux de bonheur et de santé pour 2021.

Le CCAS continue et continuera à vous aider et à répondre à toutes les questions que vous vous posez.

Prenez soin de vous et de vos proches.



CARTES DE VŒUX

Un merci particulier aux enfants des écoles publiques et privées ainsi qu'à leurs professeurs pour avoir dessiné et réalisé les cartes de vœux de la mairie qui étaient jointes aux colis des aînés.



Pendant les confinements de mars et novembre, la municipalité et le CCAS ont organisé une veille téléphonique auprès de nos aînés et des plus fragiles.

Les élus du conseil municipal et du conseil d'administration du CCAS se sont chargés de les appeler pour prendre de leurs nouvelles et savoir s'ils avaient des besoins particuliers, des problèmes pour se déplacer, pour faire leurs courses ou aller à la pharmacie.

La solidarité et l'entraide à Cayeux sont très importantes et rassurent ceux qui en ont besoin. La mairie poursuivra cette action pendant toute la période hivernale et tant que nécessaire.

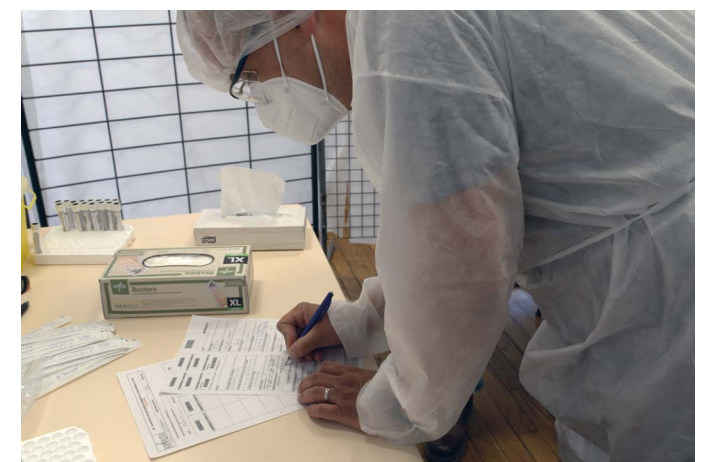
Vous aussi, n'hésitez pas autour de chez vous à aider ou à signaler en mairie les personnes qui seraient susceptibles d'être en difficulté. Un geste, une parole ou un sourire ne coûtent pas cher et peuvent sauver des gens.

DÉPISTAGE COVID-19

La commune s'est mobilisée depuis le début de la pandémie à trois reprises pour des journées de dépistage du virus de la covid-19 qui ont rencontré un vif intérêt auprès de la population.

Elles ont été organisées en lien avec les laboratoires BIOPATH d'Abbeville qui ont réalisé un travail remarquable et très professionnel.

D'autres journées de dépistage gratuit seront proposées dans les mois à venir.



30^E ÉDITION DU TRIATHLON DE LA BAIE DE SOMME

Samedi 7 Août 2021 aura lieu la 30^e édition du triathlon de la baie de Somme.

Après l'annulation, liée à la covid-19, de cet événement sportif en 2020, une édition spéciale en 2021 donnera l'occasion d'emprunter pour la première fois la Voie verte. Pour la course à pied, un nouveau parcours sera proposé aux triathlètes. Le circuit passera par le Bois de pins. Ce trajet permettra d'éviter la route départementale reliant Brighthon à Cayeux.

Croisons les doigts pour que le tronçon de la route blanche récemment endommagé par les grandes marées soit de nouveau accessible aux vélos sinon le parcours cycliste sera malheureusement beaucoup moins attractif !



MUSICIENS : NE MANQUEZ PAS L'APPEL À CANDIDATURE !

Les Amis de la Musique sont à la recherche de nouveaux musiciens (tous niveaux confondus) pour venir grossir les rangs de l'harmonie afin de rebondir et palier les conséquences de la pandémie que nous connaissons. Si vous êtes intéressé, vous pouvez contacter l'association au 06 65 19 03 02



MICHEL MULLER, LE RETOUR !



50 ans après avoir créé son tout premier club de karaté à Cayeux-sur-Mer, l'illustre Michel Muller sera de retour l'été prochain.

7^e dan et expert fédéral de la Fédération Française de Karaté, Michel revient dès qu'il le peut et s'adonne comme au bon vieux temps à des séances d'entraînement sur la plage. C'est lors d'une de ces séances d'entraînement l'été dernier qu'il a eu l'idée d'organiser un stage national de karaté Wadō-ryū.

En partenariat avec la commune de Cayeux-sur-Mer, sous la houlette de Michel Muller et co-organisé avec la Fédération Française de Karaté et disciplines associées, la zone interdépartementale de Picardie et la ligue des Hauts-de-France, ce stage réunissant ancienne et nouvelle générations aura lieu du **9 au 12 juillet 2021**.

Renseignements et inscriptions auprès de Nicolas Damon. Contact par courriel : nicolas.damon69@gmail.com



COMMERCE ET CONFINEMENT : PENSEZ-CAYEUX !

Pour faciliter le commerce local et tout particulièrement cayolais, nous avons créé, pendant le confinement, une page dédiée aux acteurs de la vie économique de notre commune sur le site internet de la ville.

Offres à emporter ou livraisons par les restaurateurs, boutiques à deux pas de chez vous... N'hésitez pas à faire marcher l'économie locale !

Rendez-vous sur le site de la commune à cette adresse :

<https://www.cayeux-sur-mer.fr/commerces-et-confinement-pensez-cayeux/>

EN BREF

Après le départ du docteur Philippe Pierrat, le docteur Richard Lejoyeux, chirurgien dentiste, continue à exercer, 162 rue maréchal Foch. Tel 03 22 30 10 53



REVITALISATION DU CENTRE BOURG

Les objectifs de la démarche sont d'améliorer l'attractivité du centre bourg et de renforcer les liens entre le centre bourg et le front de mer. Il s'agit aussi de mettre en cohérence

les projets en cours (réaménagement du boulevard Sizaire, etc.)

L'étude, initiée par le cabinet Quartier Libre, suit 3 phases :

- phase n°1 : état des lieux et diagnostic (jusqu'à fin décembre 2020) ;
- phase n°2 : stratégie (de janvier à mars 2021) ;
- phase n°3 : feuille de route. Actions à mettre en place (d'avril à juin 2021).

Pour la phase n° 1, la réunion publique et les questionnaires en ligne, largement suivis par les habitants (183 personnes) et acteurs économiques (25 personnes), sont terminés.

Quartier Libre a analysé les éléments recueillis et la synthèse en a été présentée aux élus à la mi-décembre. Retrouvez ces informations en détail sur le site internet de la ville.



La boucherie du Centre a déménagé, le 24 novembre 2020, pour s'installer avenue Paul Doumer, au n°7. Tel : 03 22 26 84 07

Monsieur et Madame Louvel vous accueillent dans un bel espace où vous pourrez apprécier une grande diversité de produits de qualité. Bon appétit !

MAISONS FLEURIES

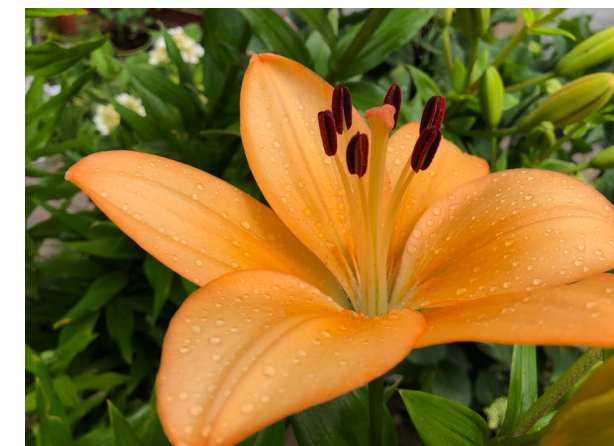
Comme chaque année, le concours des maisons fleuries a connu un franc succès.

18 participants ont relevé le défi malgré des conditions météorologiques peu favorables.

Le jury a eu beaucoup de difficultés à départager les compétiteurs tant la qualité des fleurs et massifs et l'imagination de chacun étaient relevées.

Félicitations à toutes et à tous pour le travail passionné dont vous faites preuve.

Le virus covid-19 étant toujours aussi présent, les résultats ne seront proclamés qu'au début de l'année 2021, si la situation le permet.





PIGEONS DE VILLE ET INSALUBRITÉ

Afin de continuer l'action entreprise en 2019 et 2020, une campagne de régulation des pigeons de ville sera à nouveau réalisée en 2021. Ces colombidés prolifèrent en effet rapidement et colonisent des maisons souvent inhabitées ou mal entretenues. Dès lors qu'une ouverture s'offre à eux, telle qu'un carreau cassé, ou un écartement dans une toiture, ils profitent de l'occasion pour s'installer.

C'est alors le début des nuisances pour les riverains. Les dégâts causés par les pigeons proviennent essentiellement des déjections très acides qui souillent les rebords des fenêtres, les balcons, les toits, les façades, bouchent les gouttières... Un pigeon produit 12 kg de fientes en une année !

Pour toutes ces raisons, la municipalité demande aux habitants et aux visiteurs de ne pas nourrir les pigeons. Dans le même objectif, il est également interdit d'alimenter les goélands. Un arrêté municipal a été pris en ce sens dès janvier 2019.

Merci pour votre aide !



ENTRETIEN ET GESTION DU BOIS DE PINS DE BRIGHTON

L'ONF (Office national des forêts) va procéder à l'abattage de peupliers dangereux durant cet hiver. Ces arbres, centaines pour certains, sont situés près du parking et le long de la départementale de Brighon-les-Pins à la Mollière.

Les grumes, destinées au bois de chauffage seront proposées à un prix déterminé ultérieurement aux particuliers cayolais.

IMPLANTATION D'UN PYLÔNE ARBRE MULTI-OPÉRATEUR

Afin d'améliorer une couverture de téléphonie déficiente dans certains secteurs de la commune, le conseil municipal a délibéré favorablement à l'implantation d'un pylône arbre multi-opérateur par la société Tech-invest.

Cet arbre antenne, sera implanté rue Guillaume le Conquérant, à proximité du caravaning, à l'orée du Bois de pins. Il sera parfaitement intégré au paysage et à la végétation environnante. Un arbre parmi les arbres.

Les enjeux sont importants : avec les nouveaux usages (internet, réseaux sociaux...) l'efficacité du réseau est un critère d'attractivité pour le territoire. Les utilisateurs souhaitent bien évidemment une plus grande fiabilité de la couverture du réseau mobile.

L'arrivée de la 5G permettra d'augmenter le volume et la vitesse des données échangées.

- Au cours de ses dernières réunions, le conseil communautaire a débattu, parmi bien d'autres points à l'ordre du jour, des sujets suivants :
- Lancement d'une étude sur le logement des travailleurs saisonniers pour les communes touristiques de Saint-Valery-sur-Somme et de Cayeux-sur-Mer. Initialement prévue pour la fin de l'année 2019, Mme la Préfète a acté le décalage de cette étude à la saison 2021. C'est l'intercommunalité qui portera l'étude.
 - Création de la taxe Gemapi: depuis 2018, la communauté d'agglomération Baie de Somme (CABS) est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Le conseil communautaire a décidé d'instaurer une taxe Gemapi à compter de 2021. Le produit de cette taxe sera arrêté chaque année par une délibération spécifique au moment du vote du budget principal.
 - Approbation du plan Climat air énergie du territoire du SCOT Baie de Somme 3 vallées.
 - Arrêt du programme local de l'habitat.
- Pour plus de détails, vous pouvez télécharger les comptes rendus du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Baie de Somme sur internet.
- www.baiedesommeagglo.fr



EXPRESSION DE L'OPPOSITION

Chères Cayolaises, chers Cayolais

Nous profitons du droit de parole dû à l'opposition, pour remercier nos colistiers, ainsi que celles et ceux qui nous ont apporté leurs suffrages. Nous avons décidé d'être une opposition constructive et force de propositions.

Nous siégeons dans les commissions, et participons aux travaux du centre communal d'action sociale. Lors de l'installation du conseil municipal nous nous sommes étonnés de la rétrogradation de notre dynamique première adjointe.

Lors de cette réunion nous avons demandé, par souci de clarté, que l'indemnité du maire et des adjoints, ainsi que celle du conseiller municipal délégué, soient communiquées en euros dans le compte-rendu des délibérations. Cette demande nous a été refusée au profit d'un pourcentage.

La tâche est grande face aux difficultés économiques. Nous déplorons que deux bâtiments à usage d'habitation soient vendus alors que nous avons un besoin de logements locatifs pour notamment maintenir notre population et nos écoles.

La situation nous paraît dangereuse lorsqu'il nous faut vendre des biens pour abonder le budget. Cette crise sanitaire nous a renforcés dans notre devoir de protection des personnes fragiles, notamment avec la création de registres communaux.

Nous apportons notre soutien à toutes celles et ceux qui ont été empêchés, à cause de la covid 19, d'aller à l'école, d'ouvrir leur commerce, d'exercer leur métier, de pratiquer leurs loisirs associatifs, leurs talents musicaux et artistiques, leur passion cynégétique.

Les conseillers de l'opposition, restent à votre écoute et vous souhaitent, après cette année particulièrement morose, une année 2021 à la hauteur de vos espérances. Prenez soin de vous !

Emmanuel Noiret
Julie Caru
Alexandre Pion

AIRE MARINE ÉDUCATIVE : QUAND LES ÉLÈVES CAYOLAIS ÉTUDIENT LA MER

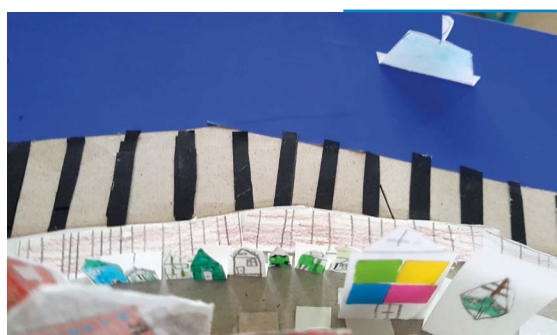
Devinette : saurez-vous reconnaître les lieux symbolisés sur les maquettes réalisées par les enfants ?



L'aire marine éducative de Cayeux-sur-Mer concerne la classe de CMI-CM2 de l'école Saint-Joseph. Elle est animée par Sophie Hélène, pour l'association **SOS laisse de mer** et par l'enseignante, Ivone da Silva. La mairie, partenaire de l'AME, recevra les enfants à l'occasion d'un conseil municipal afin qu'ils expliquent leur projet aux élus. Elle finance des trajets que réaliseront les enfants au cours de l'année.



«La première étape, explique Sophie Hélène, consistait à définir avec les enfants notre zone d'étude. Après mûre réflexion, nous avons décidé d'étudier l'ensemble du littoral cayolais, pour mieux comprendre les enjeux de notre territoire : du hâble d'Ault à la pointe du Hourdel, nous suivrons la remontée des galets qui tombent de la falaise toute proche et alimentent les cordons !»



Un Conseil des Enfants pour la mer

Au programme des élèves : la mise en place d'un conseil des enfants pour la mer, la réalisation d'un état des lieux du site, l'acquisition de connaissances, la mise en place d'actions sur le terrain. Le projet avance au gré des questionnements des enfants. Tout ce qui est exploré vient d'eux, de leurs envies, de leurs interrogations.



On compte une centaine d'aires marines éducatives (AME) en France. Celle de Cayeux-sur-Mer est pilotée par le Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale. L'objectif d'une AME est de permettre aux élèves de mieux comprendre leur environnement maritime, de les amener à se sentir responsables de la biodiversité maritime.



Promis, nous vous donnerons des nouvelles de leurs actions et de leurs apprentissages !



Pour Cayeux... Ensemble !

Bulletin d'Informations Municipales
Directeur de la publication :

Jean-Paul Lecomte

Rédactrice en chef : Martine Crépin

Maquette et réalisation : Deux-ci, d'eux-là
Crédits photo :

Deux-ci, d'eux-là, R. Rimbault, Silmer
M. Crépin, S. La Monica, M. Muller
P. Boutté, S. Hélène.

Tirage 1700 ex.

Impression SYD 80580 Pont-Rémy.

Merci de ne pas jeter sur la voie publique
Dépôt légal à parution.